

lutte a eu lieu entre M. Gully et sir Matthew White Ridley. On se rappelle qu'en la circonstance une discussion fort acrimonieuse s'est élevée entre sir William Vernon Harcourt et celui qui était alors A. J. Balfour. Mais en général, le choix des Orateurs se fait à l'unanimité. On se rappellera cependant qu'en 1835, la proposition de nommer Orateur un monsieur fort bien connu au pays et qui avait rempli les fonctions d'Orateur durant sept législatures, a soulevé l'opposition de M. Abercrombie et a été battue par une majorité de 11 voix, je pense, dans une Chambre au complet,—le vote ayant été de 306 et 317 voix,—une Chambre très au complet, vraiment. Je vais exposer le motif de l'opposition et, à l'heure actuelle, il est d'un grand poids au pays.

On a dit que le poste de whip en chef prépare bien à la présidence de la Chambre. En Angleterre, un membre de la Chambre des communes, parlant de l'Orateur, a dit qu'il peut arriver que quelqu'un se soit si intimement mêlé de politique et se soit si directement intéressé au sort de son parti qu'il ne saurait espérer devenir, après des services prolongés de cette nature, un président compétent et écouté. Toutefois l'un des Orateurs les plus en vue de la Chambre d'Angleterre avait été whip en chef de son parti et un autre, whip adjoint. Je ne vois donc là aucun obstacle, bien qu'il y ait d'excellentes raisons d'affirmer que la présidence ne devrait jamais être la récompense de services rendus car, en somme, c'est la Chambre et non le Gouvernement qui, en principe du moins, choisit son président, et la Chambre devrait laisser totalement de côté la question des récompenses d'ordre politique pour ne considérer que les qualités du candidat appelé à remplir les importantes fonctions et à assumer les grandes responsabilités que comporte la haute charge dont il s'agit.

Ceci dit, je regrette d'avoir à exprimer mon opposition au choix de M. Casgrain comme Orateur de la Chambre. Avant d'entreprendre au long l'exposé des motifs que j'ai à présenter je voudrais citer quelques paroles de celui que sir Austen Chamberlain tenait pour le plus grand Orateur de toute l'histoire d'Angleterre, lord Peel qui, lors de son élection, s'est exprimé ainsi sur les qualités que devrait posséder un président de marque. M. Gladstone était alors premier ministre.

Et j'espère, monsieur, dit lord Peel devenu président, que je puis me dispenser d'une profession de foi qui devrait à si bref délai passer par le creuset de l'expérience. Je tiens toutefois à dire aux honorables membres que je me rends parfaitement compte de ce qui constitue la plus grande perfection et la plus belle parure de la charge d'Orateur. Je comprends la néces-

sité, pour celui qui aspire à remplir ce poste important de mettre de côté tout ce qui lui est propre, tout ce qui appartient aux groupes politiques, toutes ces tentations qu'exercent sur lui ses préférences politiques, pour tout subordonner aux intérêts supérieurs de la Chambre toute entière. Je compte humblement sur cet appui, monsieur, et je verrai à maintenir toujours intacts les privilèges de la Chambre, à faire respecter le règlement de la Chambre, à faire respecter non seulement la loi écrite mais encore, si je puis m'exprimer ainsi, la tradition, qui devrait, aujourd'hui comme dans le passé, s'imposer à l'esprit et à la conscience des membres qui composent la Chambre des communes. Fort de cet appui je pourrai, j'en ai la confiance, faire respecter non seulement le règlement officiel mais encore la coutume comme aussi, monsieur, faire fleurir et transmettre intactes à ceux qui viendront après moi, à l'instar des autres présidents qui ont précédé le dernier Orateur, les traditions de la Chambre, surtout cette tradition chère et inestimable entre toutes que j'appellerai, monsieur, la courtoisie, la noblesse dans les relations entre confrères, qualité que je ne crois pas incompatible avec les débats les plus utiles et les sentiments les meilleurs des partis politiques. Cette tradition, je la crois l'une des plus anciennes, et j'espère qu'elle demeurera toujours la plus chère à cette importante assemblée de représentants. Ces quelques mots suffisent, monsieur, et j'espère que la Chambre n'aura pas l'impression que j'ai abusé de sa patience; je termine en exprimant à la Chambre ma plus humble soumission et en l'assurant de mon plus entier dévouement.

Voilà le discours qu'il prononça en acceptant la nomination et avant que la Chambre eût manifesté sa volonté. Lorsqu'il abandonna ces fonctions onze ans plus tard, il prononça un discours auquel je n'ai pas le temps de me référer ce matin, mais dont je recommande la lecture à tous les honorables membres.

En tenant compte de ce qui s'est dit, la plupart d'entre nous étions au fait, cela va de soi, que les journaux avaient annoncé depuis quelque temps que monsieur Casgrain serait élu aux fonctions de président de cette Chambre. C'était là un fait connu. La coutume veut qu'il en soit ainsi, dans un sens général, et je ne crois pas que ni le premier ministre ni aucun de ses collègues ait fait aucune déclaration à cet effet. Nous avons accepté la nouvelle plutôt comme un indice de ce qui allait se produire, car, le premier ministre ne pouvait prendre sur lui d'engager la décision de la Chambre des communes, qui est la décision de la députation tout entière, concernant une question qui ne relève pas uniquement d'un parti, mais de la Chambre elle-même.

Dans les circonstances, je constate qu'il y a lieu de démontrer qu'il existe un statut ayant trait aux fonctions qu'exercera le président de la Chambre des communes. La situation n'est